L'*Alliance anti-gaz de schiste du Nouveau-Brunswick* incite la commission sur la fracturation à la transparence

Elle lui recommande de consulter la Médecin-hygiéniste en chef

**Moncton, N.-B.** (le 27 mars 2015) - L'Alliance anti-gaz de schiste du Nouveau-Brunswick (l'Alliance) salue la création de la commission gouvernementale chargée d'évaluer les effets de la fracturation hydraulique.

Il se peut que la consultation des études scientifiques et médicales puisse être faite dans une année. On ne doit toutefois pas oublier que même si les chercheurs se sont intéressés à la question que récemment, le nombre d'études va en croissant. La recherche permet d'identifier de plus en plus de menaces à la santé et elle soulève de nouvelles questions qui vont exiger plusieurs années d'études avant d'être résolues.

Nous sommes confiants, que lorsque la commission aura complété son travail, elle arrivera à la même conclusion que celle à laquelle sont arrivés les commissions du Québec, de l'État de New York, de la Nouvelle-Écosse, du Maryland et d'ailleurs, soit que le moratoire doit être prolongé ou doit devenir permanent.

Nous ne connaissons toujours pas le mandat exact de la commission ni les procédures qu'elle emploiera pour recueillir les faits. Nous ne savons pas si et comment la commission se rendra publique. Nous attendons et nous ne nous prononcerons pas pour le moment sur ces sujets. Il faut espérer que le grand public ainsi que les groupes de citoyens qui comme l'Alliance possèdent une expertise, seront invités à participer.

Nous nous expliquons mal que le rapport ne soit pas rendu public avant que le gouvernement n'en décide. Ce manque de transparence ne favorise en rien le consentement éclairé qui est à la base de «l'acceptabilité sociale».

Nous sommes heureux que le ministre Arsenault ait fait mention du rapport de la médecinhygiéniste en chef. Ce rapport ainsi que l'expertise du Bureau du Médecin-hygiéniste en chef constituent d'excellentes ressources qui seront, nous l'espérons, consultées par la commission. Nous supposons aussi que la commission consultera l'abondance d'études faites ailleurs. Il serait en effet, mal indiqué de partir de zéro d'autant plus qu'elle n'a qu'une année pour réaliser son mandat.

En terminant, nous nous permettons d'espérer qu'en remettant à la commission le soin de faire le travail, le gouvernement aura le temps et les moyens de trouver des solutions aux problèmes économiques de la province, de voir à la création d'emplois permanents tout en protégeant l'environnement et en luttant contre les changements climatiques.